

N°44

Bulletin trimestriel
juin 2020

*Les chemins du
patrimoine*

22, rue de l'Hôtel de ville
83560 Saint-Julien

Directrice de publication :
Raymonde Pons

Racines

Répertorier, aider à entretenir, valoriser et faire connaître
le patrimoine de la commune de St-Julien le Montagnier
site : www.lescheminsdupatrimoine.fr



Édito

C'est en 2018 que j'ai rejoint l'équipe des Chemins du Patrimoine, poussée par mon amie Martine Pourrière, hélas disparue la même année. Mon mari Jean-Michel, un normand arrivé sur la commune en 1974, m'y accompagne, très attaché à sa commune d'adoption.

Native de Saint-Julien, comme la plupart de mes ancêtres, je suis fille d'agriculteurs. Une famille profondément marquée et endeuillée par les deux guerres mondiales.

C'est peut-être pour ça que je suis sensible à l'histoire et passionnée de généalogie. Pour rechercher mes ancêtres et ceux de mon mari. Mais aussi, à la retraite, j'ai effectué des relevés (mariages, recensements, ...) sur Saint-Julien, La Verdière et Ginasservis pour un site de généalogie.

Pendant de nombreuses années, j'ai fait du bénévolat dans la commune et deux mandats municipaux avec Maurice Janetti et Francis Gillet.

Professionnellement, j'étais secrétaire, alors, tout naturellement, me voilà secrétaire adjointe de l'association ! Le secrétariat, c'est la tâche la plus lourde dans une association. Nous avons besoin de renfort.

Venez nous rejoindre !

Nicole Yver
Secrétaire adjointe



**Le week-end des artistes
et le concert à l'église romane**
prévus début août au Vieux-Village ont été
annulés.

Nous espérons vous retrouver nombreux en 2021
pour ces activités estivales

**« Vide-greniers du patrimoine »
le 6 septembre 2020**

sous conditions d'une situation sanitaire convenable
prix inchangé : 7€ les 3 mètres linéaires
60 places disponibles

Inscription à partir du 6 août 2020

Fiche d'inscription sur notre site

lescheminsdupatrimoine.fr

et en version papier dans le hall de la mairie ou à
l'OT s'il est ouvert.

Inscription sur internet icp83560@hotmail.fr ou
par lettre dans notre casier, hall de la mairie.

Chèque à l'ordre des Chemins du Patrimoine à
déposer dans ce casier.

**Nous avons la
chance d'avoir un
beau patrimoine
naturel,
profitons-en !**

**Le site de Saint-
Julien plage est
réouvert**

mais pas la restauration
en ce début juillet.

Bon été à tous !



- P2 : nos activités confinées**
- P3 : nouvelle calade**
- P4 et 5 : la peste**
- P6 : les abeilles**
- P7 : l'ataié et le coronavirus**
- P8 : patrimoine immatériel et transhumance**

Nos activités « confinées »

Bien que les circonstances nous aient empêchés de nous rassembler, nous avons pu continuer à fonctionner individuellement et à faire avancer certaines choses.

D'abord notre journal **Racines** qui a maintenu son rythme trimestriel.

Ensuite, l'amélioration de notre **site** qui a connu une hausse des visites pendant le confinement.

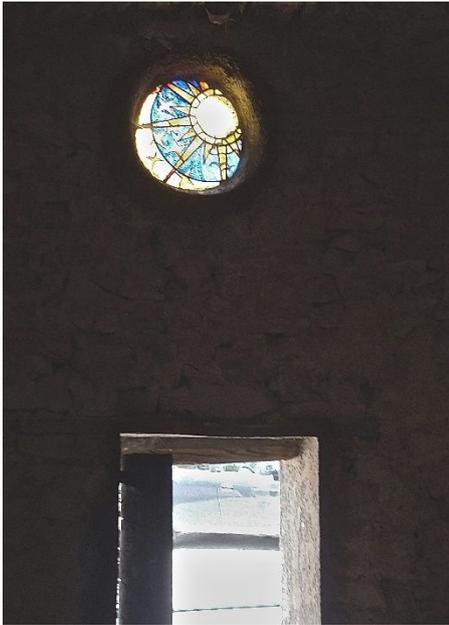
Le déménagement de nos affaires et le rangement de **notre nouveau local**.

Mais aussi l'avancement des fiches sur **les circuits de visite**.

Et **la relecture du tome 5** de « *Mémoire d'archives* » : à finir.

Côté chantiers, quelques actions sur **les chapelles et le four** (cf. ci-dessous).

Nous avons fait le maximum de ce que nous pouvions faire.



Chapelle Saint Bernard à l'Éclou

Le vitrail de Jeannot Gindorff a été mis en place dans l'oculus.
C'est Lulu Hugou, maçon, qui a fait le travail, gracieusement.
Merci à lui pour le patrimoine.

Si c'est possible, sur le plan sanitaire, la messe de la Saint Bernard aura lieu le 20 août 2020 dans cette chapelle, comme l'an passé.



Les circuits de visite

de notre patrimoine communal

C'est un projet de longue haleine, qui a pour but de mettre à disposition des promeneurs des **propositions de circuits-découverte de notre patrimoine**. Le Vieux Village disposant déjà d'un circuit de visite, c'est vers le reste de la commune que portent nos efforts.

Un type de fiche sur un circuit pédestre a été approuvé en CA. Une fiche A4 recto-verso pliée en deux, comportant le circuit, des photos, le dénivélé, et des explications sur le patrimoine rencontré sur le circuit.

Dès qu'une fiche sera finalisée, nous la mettrons sur notre site à disposition des promeneurs.

Si vous avez des propositions n'hésitez pas à nous en faire part.



Chapelle Annonciade (Projet AVV-LCP)

Une pierre taillée, récupérée il y a plusieurs années dans une ruine du village et sauvée de la décharge, a été placée devant la porte de la chapelle pour en améliorer l'accès. Le travail n'est pas fini.

Un essai de reproduction des ex-voto a été réalisé.

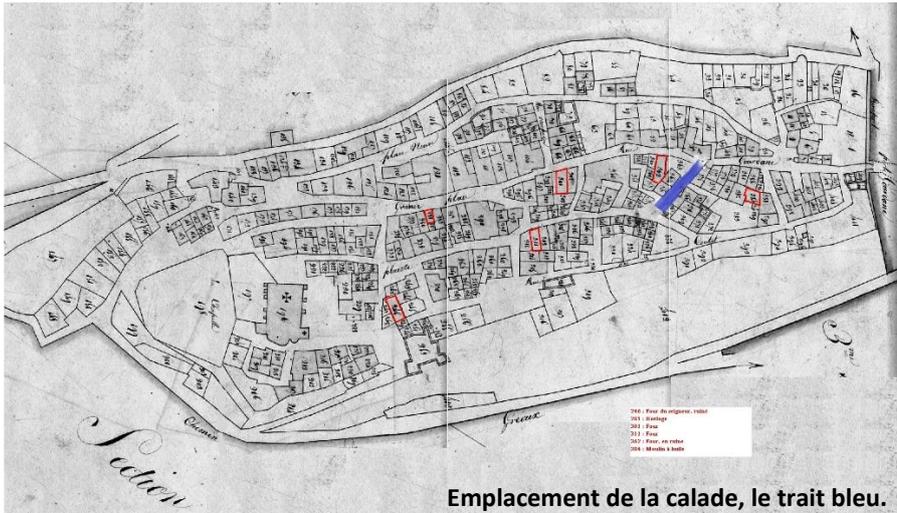


Le four à pain des Puits Neufs

tout propre débarrassé des végétaux coriaces qui poussent chaque printemps dans ses murs.



Une ancienne calade redécouverte au Vieux Village



Emplacement de la calade, le trait bleu.



La calade du confinement

Cachée du regard de ceux qui ne savent pas et miraculeusement bien conservée, une ancienne rue caladée du Vieux-Village est ressortie de terre, au moment où on pouvait s'y attendre le moins !

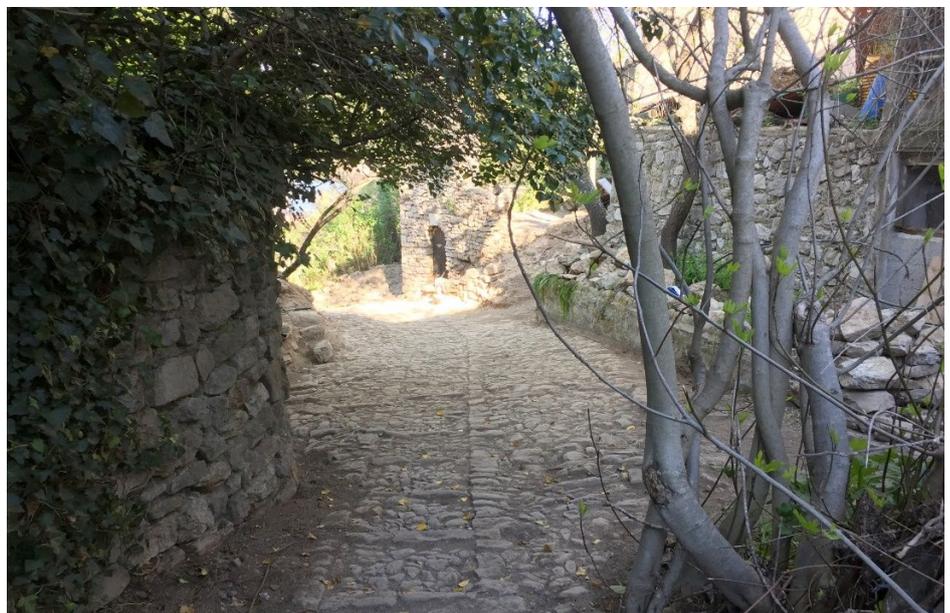
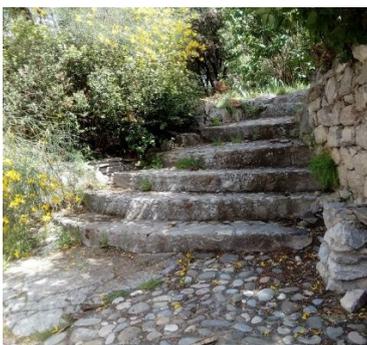
Alors qu'il est confiné au Vieux-Village, **Nicolas May**, entrepreneur maçon, a l'idée de profiter de ce moment pour conforter les murs d'une ruine au-dessus de chez lui (le numéro 366 sur le cadastre napoléonien), avec l'accord de son propriétaire. Les murs consolidés et la clé de voûte de la porte reconstituée, il commence à décaisser le mur pour dégager le seuil de la porte. Et c'est là qu'apparaît un bout de l'ancienne calade.

Alertés, plusieurs habitants du village, apportent de l'aide et des informations sur cette rue bien visible sur le plan cadastral de 1823. Commence alors un gros travail de dégagement des décombres qui met à jour la quasi-totalité de cette calade.

Le bas n'est pas encore dégagé, on y accède sur le côté par un escalier de galets qui avait été construit par M. Bardin, le grand-père de Nicola May.

Ce qui était un flot de ruines, en plein cœur du village, proche d'un morceau des « barri vieux » reprend du sens. On peut maintenant bien distinguer l'organisation des habitations sur la calade et ses traverses.

« Une belle aventure réussie et inattendue ! Merci à tous ceux qui y ont participé »



Il y a 3 siècles, la peste de 1720 : retour vers le futur

Vingt-sept mois de confinement, quatre ans pour rouvrir complètement la cité, la moitié de la population disparue : voilà ce qu'a subi Marseille, frappée par la peste en 1720.

La peste de Marseille de 1720 fut la dernière grande épidémie de peste enregistrée en France.

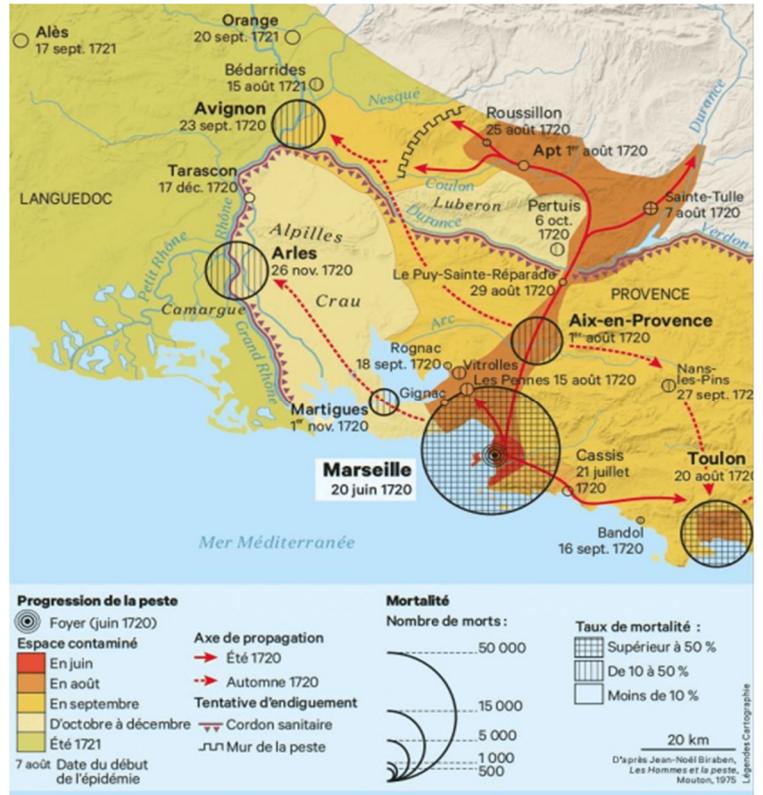
Elle fut propagée à partir du *Grand-Saint-Antoine*, un bateau en provenance du Levant, accostant à Marseille le 25 mai 1720. Sa cargaison constituée d'étoffes et de balles de coton était contaminée par le bacille de la peste.

À la suite de graves négligences et malgré un dispositif de protection très strict comportant notamment la mise en quarantaine des passagers et des marchandises, la peste se propagea dans la ville. **Les quartiers déshérités et les plus anciens furent les plus touchés.**

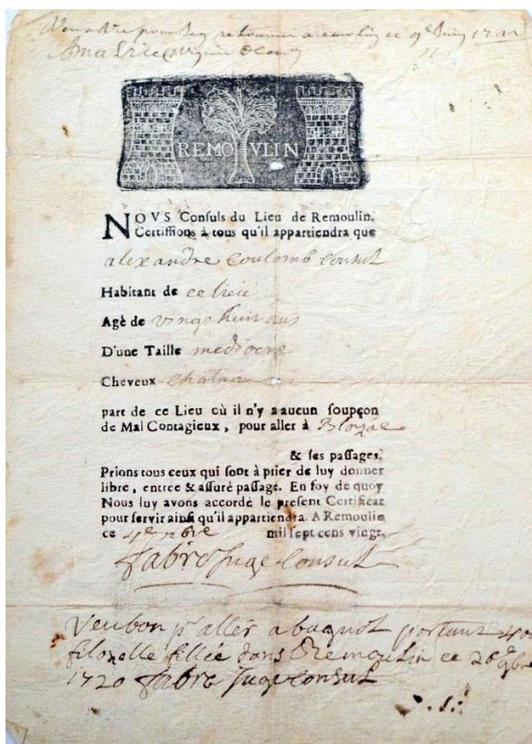
La peste s'étendit rapidement dans la cité où elle entraîna entre 30 000 et 40 000 décès sur 80 000 à 90 000 habitants.

Puis l'épidémie se propagea dans toute la Provence, où elle fit entre 90 000 et 120 000 victimes sur une population de 400 000 habitants environ.

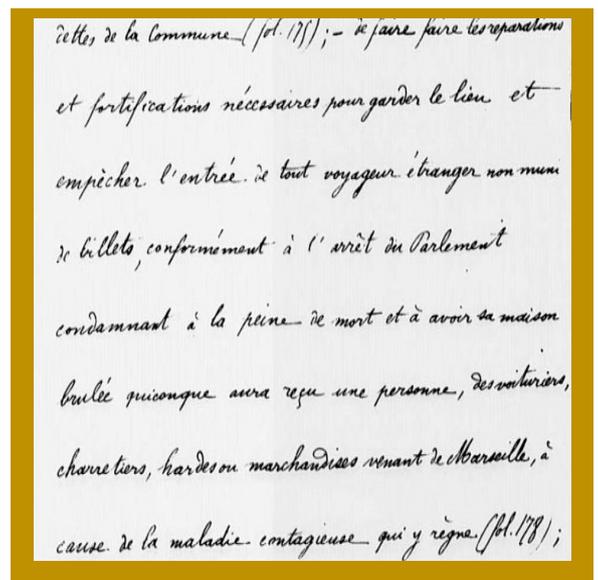
(carte tirée du journal *L'Histoire*, d'avril 2020)



Ce n'était pas la première épidémie de peste, des procédures étaient prévues : **la quarantaine des gens et des marchandises venant de l'extérieur**, **l'interdiction de se déplacer sauf pour une raison impérieuse** (laisser-passer appelé billet), les remparts fermés, **des forces de l'ordre pour contrôler**. L'épidémie se répandant hors de Marseille, on mit en place un cordon sanitaire de 89 postes de garde militaires et un « **mur de la peste** » de 36km fut construit pour protéger le comtat Venaissin.



Presque identique à nos autorisations de déplacement, ce laisser-passer de 1720 délivré à Remoulin (Gard) comportait l'identité de cet homme, son adresse, son âge, le lieu où il allait. Le motif du déplacement devait être jugé par ceux qui délivraient le laisser-passer et le Bureau de santé attestait de l'état sanitaire du lieu de départ.



Sur le document ci-dessus, qui vient d'Entrecasteaux, daté de 1720, on voit que les sanctions étaient extrêmes : le non-respect des règles était passible de la peine de mort et la maison familiale était brûlée.

La peste de 1720 : se protéger et utiliser les plantes

La protection des médecins de peste

Charles de Lorme, premier médecin de Louis XIII, imagina en 1619 un costume protecteur pour les médecins qui devaient intervenir auprès des malades, appelés « médecins de peste » :

- Un **masque** attaché sur une cagoule : « le nez long d'un demi pied (16 cm) en forme de bec, rempli d'épices et de plantes aromatiques, sensées aseptiser l'air respiré.
- Un **habit-carapace** : sous le manteau, des bottines, des culottes de peau qui s'attachaient aux dites bottines, une chemisette, le **chapeau et les gants** étaient aussi en peau... des bécicles sur les yeux. La **tunique en lin ou en toile cirée** et le cuir constituaient sans doute une carapace contre les puces, protection se révélant efficace à l'usage, découverte empirique car ce mode de transmission n'était pas encore connu à l'époque.
- Les médecins de peste utilisaient une baguette de bois pour examiner leurs patients sans contact direct ou pour tenir les gens à distance.

D'abord utilisé à Paris, l'usage de ce costume se répandit ensuite dans toute l'Europe. Et servait encore en 1720.



DRESS WORN AT THE PLAGUE OF NIMEGUEN.

À Cognac, comme dans toute la région, on se « parfume » abondamment

Conseil du bureau tenu le dernier août 1720

Auquel bureau a été délibéré sur les articles suivants :

En premier lieu, que les personnes qui sont actuellement au quartier de Notre-Dame et **qui ont été parfumées** une fois, suivant la délibération verbale et unanime de tout le bureau, le seront une seconde fois en la forme qui a été prescrite par le sieur Taneron, agent de notre communauté, **de même que leurs linges et leurs hardes** et ce, par Pierre Pastour et Jean Pothonier, chirurgien de ce lieu, que le bureau a déjà, à cet effet, commis, après quoi, attendu qu'il y a plus de trente jours que la quarantaine desdites personnes dure, le bureau a délibéré de les laisser sortir et les recevoir en ce lieu en prenant néanmoins toutes les précautions préalables marquées par le règlement de la cour de l'année mil sept cent neuf, avec cette condition qu'à l'égard de leurs linges, **ils ne pourront entrer en ce lieu qu'après avoir été mis en lessive**, laquelle sera faite à la même bastide où ils font leur quarantaine et, à cet effet, le bureau a commis sieur François Templier et Jean-Louis Taneron, deux des intendants de santé, pour assister et être présents autour de la bastide lors **qu'on leur donnera le dernier parfum** pour veiller à ce qu'il soit soigneusement fait et dans les règles tant à l'égard de ceux qui sont audit quartier de Notre-Dame, qu'à l'égard de ceux qui sont au quartier de Bonne-palle, **qui seront parfumés aussi bien que leurs hardes pour la première fois** lundi prochain sauf de **les faire parfumer deux fois après**, dans le temps et en la forme qui sera déterminée par le bureau, sauf à la communauté de rejeter les frais des gardes et des parfums tant contre les uns que contre les autres.

Son efficacité contre la peste ne fut pas prouvée mais il fut inscrit au codex en 1748 et vendu en pharmacie comme antiseptique. Son usage restera longtemps comme produit ménager.

Sa composition est variable. Elle est généralement constituée de vinaigre dans lequel infusent des plantes ou des épices aux vertus antiseptiques, analgésiques ou anti-inflammatoires.

TRAITE DE LA PESTE. Par. II. 247
COMPOSITION DU PARFUM
pour les personnes.

Feuilles.	De Laurier.	10. l.
	De Thim.	10. l.
	De Lavande.	10. l.
	De Saugé.	10. l.
	De Romarin.	10. l.
	De Rhodé.	10. l.
	Tabac.	10. l.
	Stoechas Arabique.	6. l.
Semences.	D'Anis.	6. l.
	De Fenouil.	6. l.
	Et de Cumin.	6. l.
	Graines de Genevriér.	10. l.
	Racine d'Iris de Florence.	8. l.
	Encens.	2. l.
		114. l.

Le vinaigre des 4 voleurs

Grâce à un vieux remède franciscain, quatre voleurs pensaient se protéger de la peste, pour mieux dépouiller les malades, pendant l'épidémie de 1628 à Toulouse.



Un siècle plus tard, le vinaigre des quatre voleurs fit à nouveau parler de lui lorsque **la grande peste** frappa Marseille. Les mêmes comportements se répétant.

Nos amies les abeilles : la controverse

Pendant des millions d'années, les abeilles se sont passées de nous, de nos cultures et de notre chimie spéculative. Elles se nourrissaient tout en dessinant un jardin généreux, coloré et sucré.



Aujourd'hui, les conséquences de notre comportement, tendent vers des remplaçantes conçues par des fonctions mathématiques à vocation robotique.



LES EXPERTS CHERCHENT

Si beaucoup s'accordent sur la diminution de l'abeille domestique (*Apis mellifera*) et la menace d'extinction, leur optimisme demeure car la réversibilité est possible tant que l'espèce n'est pas éteinte.

Les nombreuses études internationales publiées pointent les causes de ce déclin et parviennent à exercer une influence pérenne chez les décideurs et législateurs.

À petits pas, la conservation des habitats naturels, la diversité des paysages et de l'agriculture se réinstallent.

Timidement, l'usage des pesticides est réglementé.

Les autres causes imputables en grande partie à l'activité humaine, comme le changement climatique et les pollutions viennent habilement se rappeler à nous, au même moment, sur tout le globe.

Mais quelques sceptiques rôdent !

LES APICULTEURS PATIENTENT

Les apiculteurs subissent les pesticides, notamment les néonicotinoïdes qui provoquent des dommages irréversibles sur le système nerveux des abeilles en altérant leur capacité d'orientation et de mémorisation. Elles ne parviennent plus à rejoindre la ruche et la colonie s'amenuise.

Des expériences locales entre agriculteurs bio et apiculteurs ont fait ressortir que leur collaboration dépendait autant des uns des autres, que l'abeille de son environnement et qu'elle était bénéfique à chacun.

Les apiculteurs rejoignent les chercheurs sur l'influence effective des espèces exotiques invasives qui tuent les abeilles devant la ruche et sur le réchauffement climatique mais attendent des décisions fortes.

Ils n'envisagent pas le vol pollinisateur d'un drone.

Sur cette question, les avis divergent.

Quelles leçons tirer du confinement sanitaire que nous venons de vivre et du répit accordé à l'écosystème ?

Aujourd'hui, filtrent quelques bruits : pas d'experts persuadés par leurs études, pas d'apiculteurs comblés par leurs récoltes mais d'observateurs ordinaires, curieux, flâneurs, stupéfaits de leurs découvertes au cours de ce temps d'observation et d'attention supplémentaire.

Alain Baraton, jardinier en chef du château de Versailles, constate, émerveillé, que des espèces absentes jusqu'ici par les tontes régulières des espaces verts éclosent après quelques siècles de sommeil.

L'État décide de modifier ses habitudes et lui concède de ne plus tondre le jardin naturel voulu par Marie-Antoinette devant sa « *masure* » du Petit Trianon pour permettre aux visiteurs de retrouver toutes ces espèces florales qui ondulaient sous ses yeux.

Peut-être aussi, quelques gourmandises nouvelles pour cette génération d'abeilles !



L'ataié provençau et lou coronavirus

Dimars dès-e-sèt de mars, miejour. D'aquèu moumen avian pas ben chifra qu'èro un moumen istouri.

Lou counfinamen , mai qu'es acò?
Lou counfinamen es uno acioun de fourça a resta dins un espaci atermina, (lou counfinamen óubligo lou mounde à resta au siéu)

Lou proumié jour fasién coume à l'abitudine, anant faire de croumpo, anant se permena dins li pargue coume se rèn n'èro. Li gènt n'avien pas près la mesuro dóu grèu.

Mai, sabèn pancaro coume gari li gènt qu'avié aganta la covid19
Malourousamen li gènt d'age ,li malaut , soun ataca d'en proumié , mai li jouine soun pas espargna ansin que li mège e li infiermié.
Fau s'estoupina pèr se sauva e sauva lis autre.

Tóuti lis ativeta de nosto associacioun se soun arrestado.



Vuei sian descounfina mai sian pas encaro destrauca, mau-grat tout fau faire mesfi. Fau èstre paciènt .

Fau s'enmasca per ana faire li croumpo, se lava li man souvènt e pouden pancaro participa à dis acamp counsequènt.

Mai lou pu grand bonur fuguè de retrouba la famiho e lis ami.

Sabèn pancaro emé certitudo ço que saran lis ativita que se pousqueran teni.

Lou dès-e-vue de mai, l'ataié provençau reprenquè sis acamp dins lou nouvèu loucau, emé tóuti lis precaucions sanitari.

Solange Souliol et Raymonde Pons

Mardi dix-sept mars, midi. On n'a pas tout de suite compris que le moment était historique.

Le confinement, mais qu'est-ce que c'est ?
Le confinement c'est une obligation de rester dans un endroit déterminé, le confinement oblige les gens à rester chez eux.

Le premier jour, nous faisons comme d'habitude, on allait faire des courses, on allait se promener dans les parcs comme si de rien n'était. Les gens n'ont pas pris la mesure du danger.

Mais, on ne sait pas encore comment guérir les gens qui ont attrapé le covid19.

Malheureusement les gens âgés, les malades, sont frappés en premier, mais les jeunes ne sont pas épargnés ainsi que les médecins et les infirmiers. Il faut se confiner pour se protéger et protéger les autres.

Toutes les activités de notre association se sont arrêtées



Maintenant on est déconfiné mais pas sortis d'affaire, malgré tout il faut faire attention. Il faut être patient.

Il faut porter le masque pour aller faire les courses, se laver souvent les mains et on ne peut pas encore participer à de grands rassemblements.

La plus grande joie fut de pouvoir retrouver la famille et les amis.

Nous ne savons pas encore avec certitude quelles activités prévues vont pouvoir avoir lieu.

Mais le dix-huit mai, l'atelier provençal a repris ses réunions dans notre nouveau local, avec toutes les précautions sanitaires.

Brèves de l'asso.

lescheminsdupatrimoine.fr

Calendrier

Sous toutes réserves

- 2 août :** concert-opéra à l'église romane
9 août : fête des moissons
6 septembre : vide-greniers
19-20 sept. : JEP autour de l'église romane. Concert gospel

Quiz

Réponse au n° 43 :
Boisset

Question :

Où se trouve, dans la commune, ce lieu secret, difficile d'accès ?

Vous voulez acheter une de nos publications ? Allez sur notre site et cliquez sur boutique, puis envoyez-nous un mail.



La transhumance reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO et patrimoine culturel immatériel français

Le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel, réuni **mi-décembre 2019** à Bogota en Colombie, vient d'inscrire la transhumance sur la **Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité**. Le dossier, présenté par **l'Autriche, la Grèce et l'Italie**, est intitulé « **La transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux le long des routes migratoires en Méditerranée et dans les Alpes** ».

Afin de rejoindre ce dossier dans un cadre multinational européen, la France constitue, actuellement, la synthèse de ses propres pratiques.

Dans cette seconde phase, l'Espagne, l'Andorre, la Croatie, l'Albanie, la Roumanie et le Luxembourg s'associeront à la France pour un examen international en décembre 2021.

Le 2 juin 2020 les pratiques de la transhumance ont été inscrites à **l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel français**. En attendant leur reconnaissance mondiale.

Le patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

comprend les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les **traditions orales**, les **arts du spectacle**, les **pratiques sociales, rituels et événements festifs**, les **connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers** ou les **connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel**.

La France a déjà 18 éléments de patrimoine immatériel inscrits à l'UNESCO,

dont :

le repas gastronomique français, l'art de la construction en pierres sèches, les savoir-faire liés aux parfums de Grasse, l'alpinisme, la fauconnerie, la dentelle d'Alençon, le compagnonnage, la tapisserie d'Aubusson, le chant corse, etc.

Vous voulez agir pour le patrimoine de St-Julien-le-Montagnier ?

Prenez contact avec l'association (adhésion annuelle 10 €)

Les Chemins du Patrimoine*

22, rue de l'Hôtel de ville 83560 Saint-Julien le Montagnier

*Association adhérente de l'association PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT ET DE LA SPPF

Présidente : Raymonde Pons Courriel : lcp83560@hotmail.fr

Site : lescheminsdupatrimoine.fr

Bulletin gratuit de l'association Les Chemins du Patrimoine, rédigé par les membres.

Ont collaboré à ce numéro n° 44 : Serge Boério, Michel Courchet, Nadia Fraticelli, Lucette Maréchal, Alain Périco, Christel Pons, Raymonde Pons, Solange Souliol, Anne-Marie Toutin, Christian Toutin, Nicole Yver.

ISSN 2269-9392 - Dépôt légal 21/10/2013

Imprimé par Odim 04130 Volx.